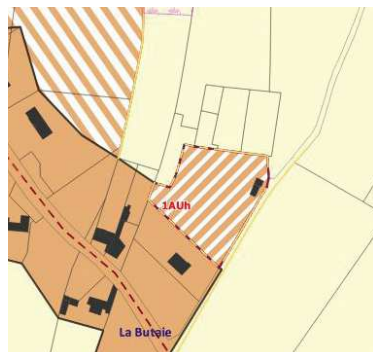


LOCALISATION ET ÉTAT DES LIEUX



Caractéristiques du site

SUPERFICIE : 0,4 ha

ZONAGE : 1AUh

OCCUPATION DU SITE : Prairie, pâture

CONSTATS & PARTICULARITÉS : Le développement historique du village de Bricqueville se caractérise principalement par une implantation du bâti le long des axes de communication, formant un "village-rue". Le site est longé à l'est et au nord par des haies. Le terrain comporte une légère déclivité dans sa partie nord, permettant d'ouvrir sur le paysage aux alentours.


ENJEUX : Intégrer l'opération dans son contexte paysager. Préserver la végétation existante.

ASSAINISSEMENT : Individuel

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION *selon l'article R151.6 du CU*




Schéma et prescriptions opposables

MIXITÉ DES FONCTIONS





-  **Zone d'habitat**
Densité moyenne : 10 logements / ha minimum
(emprise à titre indicatif)



DESSERTE / MOBILITÉ / SÉCURITÉ

-  Accès véhicules principal en double sens *(emprise et emplacement à titre indicatif)*
-  Connexion pour modes doux *(emprise et emplacement à titre indicatif)*
-  Parking *(emprise et emplacement à titre indicatif)*

PRINCIPES DE QUALITÉ URBAINE, PAYSAGÈRE ET ENVIRONNEMENTALE

-  Haie bocagère à créer
-  Haie bocagère à conserver
-  Espace de rencontre à créer *(emprise et emplacement à titre indicatif)*
-  Cône de vue sur le paysage à préserver *(emprise à titre indicatif)*

La desserte du site s'organisera depuis un accès unique sur la rue de la Tauperie.
 Un espace de stationnement mutualisé sera prévu au centre de l'opération, accompagné d'un espace de rencontre.
 Les haies bocagères existantes seront conservées et des haies bocagères seront constituées afin d'améliorer l'intégration paysagère de l'opération et de limiter les covisibilités avec les constructions voisines.
 L'abri pour cheveux présent à l'ouest du site pourra être détruit.
 Une étude particulière de conception de l'assainissement individuel devra être réalisée par un organisme spécialisé.